

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 14 décembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme HACALA à Mme d'ELBEE
Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Modification du tableau des effectifs

La Commission Administrative Paritaire de catégorie C organisée par le Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques courant mars 2009 a donné un avis favorable à la nomination d'un Adjoint Technique de 1^{ère} classe au grade Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

Un adjoint technique de 2^{ème} classe est employé en qualité de non titulaire depuis plus de trois ans pour effectuer notamment le remplacement d'un Adjoint Technique de 2^{ème} classe dont le dossier de demande de retraite vient d'être validé. Au cours de cette période, cet agent remplaçant a démontré toutes ses compétences. Toutefois, la création d'un poste à temps non complet à hauteur de 27/35^{ème} de travail hebdomadaire serait mieux adaptée et permettrait la titularisation de l'agent qui effectuait les remplacements pour cette quotité de temps de travail.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe temps non complet 17,5/35^{ème} afin de nommer sur ce poste un agent qui occupe un poste de non titulaire depuis plusieurs années dans une école.

Trois agents ont réussi un examen professionnel en 2009. Ils seront inscrits sur les tableaux d'avancement de la Commission Administrative Paritaire en 2010 et pourront être nommés au 1^{er} janvier 2010 si les postes sont créés dès à présent. Il s'agit d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe qui a réussi l'examen d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et de deux rédacteurs principaux qui ont satisfait aux épreuves de l'examen de rédacteur-chef.

Suite délibération du 14 décembre 2009 : « Modification du tableau des effectifs »

D'autre part, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste de non titulaire à temps non complet 13h/35^{ème}. La personne nommée sur le poste aura en charge l'animation de l'espace-jeunes.

La rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation.

Il convient donc à présent de créer les postes budgétaires correspondant afin de pouvoir nommer les agents concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

o **Créations de poste :**

- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet 27/35^{ème} de travail hebdomadaire.
- 1 poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe à temps complet
2 postes de Rédacteur-Chef
- 1 poste d'adjoint technique temps non complet 17,5/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint d'animation non titulaire à temps non complet 13/35^{ème}

o **Suppression de poste :**

- 1 poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe.
- 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 CAE à temps non complet

- AUTORISE Madame le Maire à signer les actes de recrutement correspondants.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :